



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E19552

VALABLE JUSQU'AU 19/06/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 449176429

Siret : 449 176 429 00040

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2109826

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 60226289

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 60226289

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/03/2024

Raison sociale : 100 PLOMBS

Sigle : 100 PLOMBS

55 BD GALLIENI
94360 BRY SUR MARNE

Téléphone : 06 07 33 44 38

Portable : 06 07 33 44 38

Site Internet : <https://100plombs.fr>

E-mail : contact@100plombs.fr

Responsabilité légale :

JOAB DANIEL, JEAN-CLAUDE GÉRANT / JOAB DANIEL, JEAN-CLAUDE GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113 PROB	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	20/06/2023
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	20/06/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	20/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	20/06/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	20/06/2023
o Ventilation mécanique	20/06/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.